

## ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

**ARRÊTÉ N°AP\_2024\_0218****Arrêté Permanent**

8. Domaines de compétences par thèmes

8.3 Voirie

**Numérotation de voirie ZAC "Les Jardins de l'Agora" - Allée de la Valériane - sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville.**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-28,

VU le Code de la route,

VU l'arrêté n°AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

VU la délibération n°2012/249 en date du 20 décembre 2012 approuvant le dossier de création de la ZAC Tôt-Sud-Margannes,

VU la délibération n°2015/089 en date du 26 juin 2015 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Tôt-Sud-Margannes,

VU les délibérations n°2019/005 en date du 12 mars 2019 et n°2019/037 en date du 20 mars 2019 portant sur la dénomination des voies de la ZAC « Les Jardins de l'Agora »,

VU les permis de construire autorisés pour la construction d'habitations sur la ZAC « Les Jardins de l'Agora »,

VU la nécessité pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin de mener une action de dénomination et de numérotation des voies, il est nécessaire de donner des numéros de voirie aux parcelles de l'allée de la Valériane,

### ARRETE

**ARTICLE 1 –**

La parcelle cadastrée 173 section BZ 173 est numérotée 2 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 174 est numérotée 4 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 175 est numérotée 6 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 172 est numérotée 8 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 170 est numérotée 10 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 171 est numérotée 12 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 167 est numérotée 14 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 168 est numérotée 16 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 169 est numérotée 18 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 166 est numérotée 20 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 165 est numérotée 22 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

La parcelle cadastrée 173 section BZ 164 est numérotée 24 Allée de la Valériane Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

**ARTICLE 2** – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté  
demandeur.

Publié le 22/05/2024



**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint**

**Patrice Martin**

Signé électroniquement par : Patrice MARTIN

Date de signature : 21/05/2024

Qualité : Elu Voirie, Eclairage public, Mobilier urbain, Atelier mécanique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
MANCHE

Commune :  
CHERBOURG-EN-COTENTIN

Section : BZ  
Feuille : 173 BZ 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

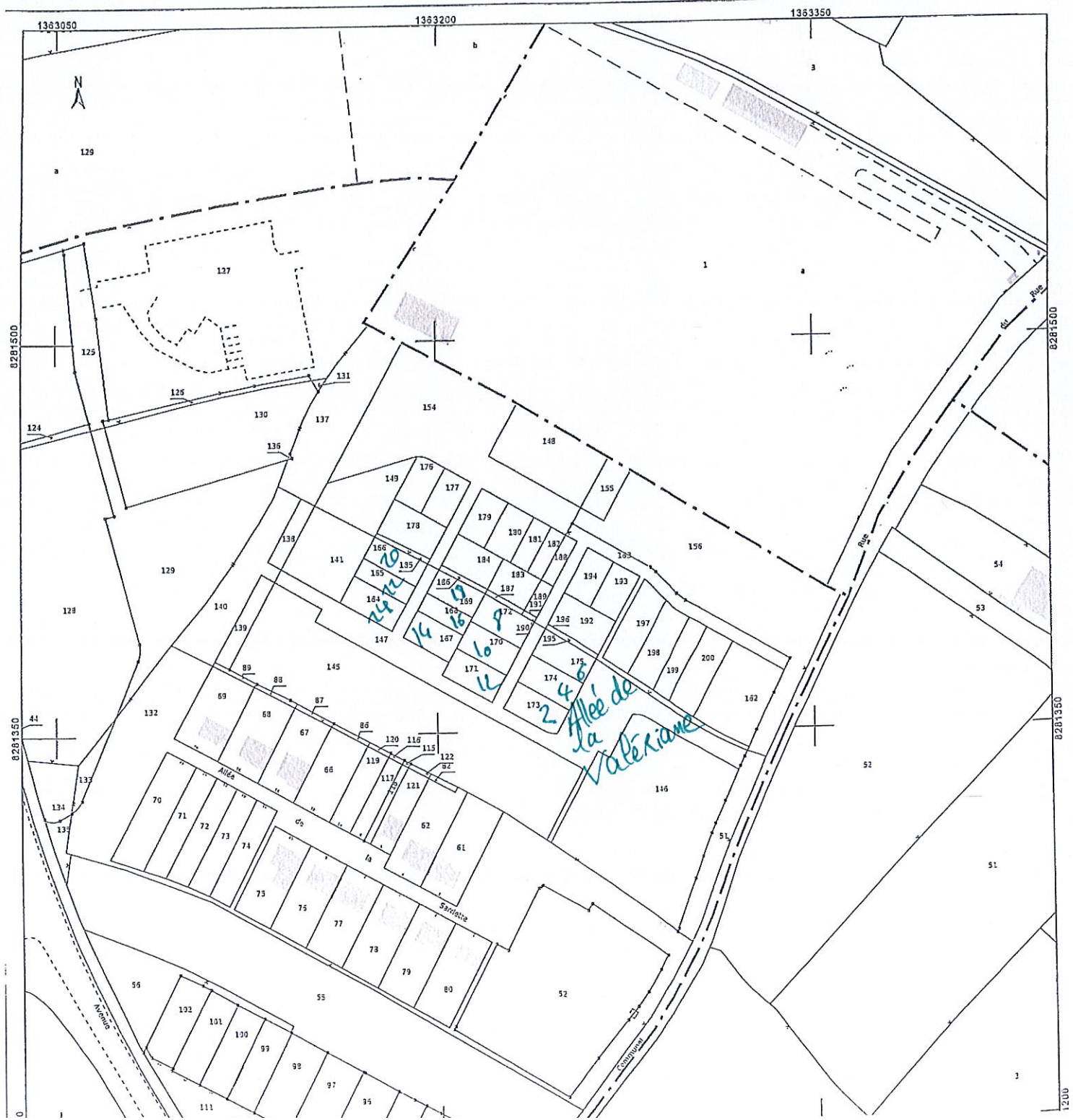
Date d'édition : 24/04/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :  
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIER DE LA MANCHE  
ANTENNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN  
50308  
50308 COUTANCES CEDEX  
tél. 02 33 76 66 00 -fax  
RDV sur [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr) dans votre espace

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)



No.	Name of the person	Remarks
1	[Faint text]	[Faint text]
2	[Faint text]	[Faint text]
3	[Faint text]	[Faint text]
4	[Faint text]	[Faint text]

